

COMMISSION DES FINANCES ET DES RESSOURCES

**Compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2018 à 17h30
dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

POLE FINANCES

1. Etat n°6 de régularisation des décisions modificatives.
2. Autorisations de Programme et Crédits de paiement 2019.
3. Approbation du Budget Primitif 2019.
4. M3CONGRES - Attribution de la subvention d'équipement et contribution au Gros Entretien Renouvellement 2019.

COOPERATION INSTITUTIONNELLE

5. Association QuattroPole : subvention et convention d'objectifs et de moyens 2019.

POLE CULTURE

6. Projet d'éducation musicale DEMOS - Bilan de la deuxième année d'apprentissage et mise en œuvre de la troisième année.

POLE ANIMATION, JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

7. Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du soutien à l'action socioéducative.
8. Saison sportive 2018/2019 : accompagnement des clubs par la ville.
9. Acceptation des participations financières de partenaires privés dans le cadre des Trophées du Sport 2018.

POLE EDUCATION

10. Dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des établissements privés sous contrat d'association et sous contrat simple.

POLE CULTURE

11. Restauration du portail Goussaud de la basilique Saint-Vincent - Sollicitation des aides de l'Etat, de la Région Grand Est et de Metz Métropole.

SECRETARIAT GENERAL

12. Gestion des déchets - Convention pour les Prestations de Services Rendus (PSR) effectuées par Metz Métropole pour la Ville de Metz et développement d'actions pour une "Ville zéro déchets non valorisés".

POLE MOBILITE ET ESPACES PUBLICS

13. Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Ville de Metz précisant les modalités de gestion et prestations d'entretien des espaces verts dans le périmètre des voiries "TCSP".

14. Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Ville de Metz précisant la gestion des espaces verts associée à la voirie transférée à la Métropole.

POLE FINANCES

15. Fixation des durées d'amortissement.
16. Tarifs 2019.
17. Créances irrécouvrables.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire,

- Madame Françoise FERRARO, Adjointe chargée de Quartiers, membre titulaire,
- Monsieur Bernard HEULLUY, Conseiller Délégué, membre titulaire,
- Monsieur Emmanuel LEBEAU, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Monsieur Jean-Michel ROSSION, Conseiller Municipal, membre titulaire,
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Christine AGUASCA, Conseillère Déléguée, membre suppléant,
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, membre suppléant.

- Madame Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services,
- Madame Elisabeth PEIFFERT, Secrétaire Générale,
- Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint de la Direction Rayonnement et Animation Urbaine,
- Madame Valérie GOETZ, Directrice Générale Adjointe de la Direction Ressources Humaines et Moyens Internes,
- Monsieur François DUPOUY, Directeur Général Adjoint de la Direction Développement, Services Urbains et Energie,
- Madame Sylvie GOUSTIAUX, Directrice Générale Adjointe de la Direction Ressources,
- Monsieur Nicolas KARMANN, Directeur du Service des Finances,
- Madame Mélanie MARCHAL, Cheffe du service Prospective et Pilotage budgétaires,
- Monsieur Philippe MARTIN, Service Prospective et Pilotage budgétaires,
- Monsieur Louis-François REITZ, Directeur Général Délégué à la coopération institutionnelle,
- Monsieur Vincent DAPPOZZE, Directeur Adjoint du Pôle Culture,
- Madame Vanessa ROYER, Directrice du Pôle Animation, Jeunesse, Sports et Vie Associative,
- Monsieur Jean-Baptiste GALINIE, Directeur du Pôle Education,
- Monsieur Franck REITLER, Chargé de mission Direction Générale - Projets ingénierie territoriale innovante.

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Isabelle KAUCIC, Première Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Monsieur Gilbert KRAUSENER, Conseiller Délégué, membre titulaire,
- Madame Doan TRAN, Conseillère Déléguée, membre titulaire,

- Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, Conseillère Municipale, membre suppléant.

Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Président, ouvre la séance à 17h34 en excusant les membres ne pouvant être présents.

Afin de permettre aux retardataires d'être présents lors des points financiers, Monsieur TOULOUZE propose de commencer l'ordre du jour par le point présenté par Monsieur REITZ.

5^{ème} Point : Association QuattroPole : subvention et convention d'objectifs et de moyens 2019.

Monsieur REITZ présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

6^{ème} Point : Projet d'éducation musicale DEMOS - Bilan de la deuxième année d'apprentissage et mise en œuvre de la troisième année.

Monsieur DAPPOZZE présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

7^{ème} Point : Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du soutien à l'action socioéducative.

Madame ROYER présente le rapport.

En réponse à une question de Monsieur LEBEAU, Madame ROYER indique que le montant de la subvention accordée au CRIBIJ est stable depuis les 3 dernières années.

Avis favorable de la Commission

8^{ème} Point : Saison sportive 2018/2019 : accompagnement des clubs par la ville.

Madame ROYER présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

9^{ème} Point : Acceptation des participations financières de partenaires privés dans le cadre des Trophées du Sport 2018.

Madame ROYER présente le rapport.

Monsieur LEBEAU souhaite savoir quelle suite a été donnée à l'idée d'une charte relative aux mécénats ; il est précisé que la réflexion est en cours.

Avis favorable de la Commission

10^{ème} Point : Dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des établissements privés sous contrat d'association et sous contrat simple.

Monsieur GALINIE présente le rapport.

En réponse à une question de Monsieur LEBEAU, des précisions sont données concernant l'évolution du montant de cette participation et sur les modalités d'attribution, le tarif de 681 € correspondant au coût moyen d'un élève messin, appliqué notamment pour l'accueil réciproque d'élèves avec les autres communes, et qu'il n'est pas prévu à ce jour de réévaluer. Monsieur LEBEAU estime que ce montant devrait être régulièrement réévalué en tenant compte notamment d'un coût analytique de la dépense.

Avis favorable de la Commission

11^{ème} Point : Restauration du portail Goussaud de la basilique Saint-Vincent - Sollicitation des aides de l'Etat, de la Région Grand Est et de Metz Métropole.

Monsieur CHARTE présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

12^{ème} Point : Gestion des déchets - Convention pour les Prestations de Services Rendus (PSR) effectuées par Metz Métropole pour la Ville de Metz et développement d'actions pour une "Ville zéro déchets non valorisés".

Monsieur REITLER présente le rapport.

En réponse à une interrogation de Monsieur LEBEAU, Monsieur REITLER rappelle la différence entre la façon dont sont désormais traités les déchets ménagers et non ménagers par Metz Métropole, et parmi ces derniers, ce qui relève de la redevance spéciale (à laquelle la Ville de Metz est assujettie comme tous les gros producteurs depuis 2016) et ce qui relève de la PSR (prestation de services rendus) qui nécessitait un travail conséquent de définition (types de prestations et quantités) et qui est l'objet de la présente convention. Le détail chiffré des prestations concernées sera communiqué en complément du rapport.

Avis favorable de la Commission

13^{ème} Point : Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Ville de Metz précisant les modalités de gestion et prestations d'entretien des espaces verts dans le périmètre des voiries "TCSP".

Monsieur DUPOUY présente le rapport.

En réponse à une interrogation de Monsieur LEBEAU, Monsieur DUPOUY précise les prestations effectuées précédemment par la Ville dans le cadre des voiries TCSP, prestations prises en charge désormais directement par Metz Métropole dans le cadre des transferts de compétences.

Avis favorable de la Commission

14^{ème} Point : Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Ville de Metz précisant la gestion des espaces verts associée à la voirie transférée à la Métropole.

Monsieur DUPOUY présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

1^{er} Point : Etat n°6 de régularisation des décisions modificatives.

Madame MARCHAL présente le rapport.

En réponse à diverses demandes de Monsieur LEBEAU, le pôle finances donne des précisions notamment sur les comptes et chapitres suivants : 011 (redéploiement des 260 K€ initialement prévus pour la redevance spéciale), 6811 (cf dcm relatives aux amortissements – point 18 du présent ordre du jour), et 6574 (reliquat du budget de fonctionnement de la mission ville pour tous transféré en investissement pour l'acquisition de bancs sénior).

S'agissant du chapitre 2031, Madame GROLET souhaiterait connaître le montant initial de l'étude relative au gaspillage alimentaire dans les écoles.

Des explications sont également données concernant le BA des zones, qu'il s'agit d'adapter aux dépenses réelles, qui tient compte notamment d'un remboursement partiel de l'acte d'apport sur la ZAC du Sansonnet et des cessions sur Bon Secours. Il est demandé communication de l'échéancier prévisionnel dépenses/recettes de ces cessions, ainsi que d'un détail des charges à caractère général de ce BA.

Avis favorable de la Commission

2^{ème} Point : Autorisations de Programme et Crédits de paiement 2019.

Monsieur MARTIN présente le rapport.

En réponse à une interrogation de Monsieur LEBEAU, il est précisé que le calendrier resserré de l'opération du stade de la Grange aux Bois ne justifiait a priori pas l'ouverture d'une AP, les AP ayant vocation à couvrir des opérations se déroulant sur plusieurs exercices.

S'agissant de la nouvelle AP relative au NPNRU, il est précisé que celle-ci, très prévisionnelle à ce stade, porte sur la part de compétence communale (éducation....) d'un programme global porté par Metz Métropole. Une estimation indicative pourra être fournie, étant entendu que le projet sera soumis à l'assemblée municipale dans le courant du 1^{er} trimestre 2019 dans le cadre de l'approbation de la convention NPNRU.

Il est précisé que le centre commercial de Bellecroix est bien pris en compte (cf convention de portage passée avec l'EPFL).

En réponse à des interrogations de Madame GROLET et Monsieur LEBEAU, Madame GOUSTIAUX donne des précisions sur l'AP consacrée à la subvention annuelle d'investissement informatique : dimensionnement, types de dépenses (renouvellement mais aussi nouveaux investissements : serveurs, baies informatiques, logiciels), et enfin clé de répartition. Des éléments détaillés seront communiqués à cet égard. Monsieur LEBEAU est demandeur d'un point spécifique lors d'une prochaine commission sur la clé de répartition, et pense en outre que ce budget est élevé et recèle des gains de productivité potentiels.

S'agissant notamment des packs de logiciel, Monsieur ROSSION préconise la prudence dans les réflexions qui pourraient porter sur le choix entre investissement et location/maintenance, cette seconde option, qui constitue la tendance actuelle des éditeurs, étant potentiellement très onéreuse in fine.

Des précisions sont encore données concernant notamment l'ouverture d'une AP vestiaires PPJEN (le détail en sera donné en conseil municipal de janvier, où devrait être présenté le programme d'investissements 2019 de ce pôle), l'évolution de l'AP Péristyle (l'opération a fait l'objet d'un choix de restructuration plus en profondeur par rapport au projet initial), l'AP rénovation énergétique (trop perçu à recevoir par la Ville), le numérique dans les écoles (dernières dépenses en 2019 mais recettes à percevoir encore en 2020).

Avis favorable de la Commission

3^{ème} Point : Approbation du Budget Primitif 2019.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Des précisions sont demandées concernant l'évolution du taux de réalisation des investissements ces dernières années (à fournir), et concernant les écarts constatés dans les prévisions 2019 sur un certain nombre de lignes ou chapitres, et notamment :

En dépenses :

- 6042 : il s'agit essentiellement du renouvellement du marché périscolaire du soir : l'écart tient essentiellement à un effet volume (prévision nombre d'enfants) qu'au coût unitaire qui est stable (éléments à fournir).
- Fluides : les gains énergétiques sont réels mais les prévisions tiennent compte de la hausse des tarifs ainsi que sur l'effet volume (nombre de bâtiments) : ajout du cinéma Ariel (hors gel), du dépôt propreté, de l'Agora ; à l'inverse, aucun bâtiment n'a été transféré à MM pour le moment, les surfaces mises à disposition de MM sont chauffées par la ville avec remboursement par MM.
- Petit équipement : il y a effectivement une hausse pour certains pôles pour tenir compte notamment de préconisations du CHSCT (détail à fournir).
- Prestations de service (baisse) : il s'agit essentiellement de prestations d'événementiel, antérieurement prises en charge par la ville mais désormais prises en charge directement par les organisateurs ou partenaires.
- Entretien bâtiments publics : retour à enveloppe normale après un pic (réaménagement Hôtel de ville pour accueillir service RH mutualisé).
- Maintenance : hausse liée notamment à la maintenance informatique dans les écoles, à l'Agora, aux cuisines scolaires...
- Assurances (baisse) : renégociation du contrat flotte auto, impact transferts MM.
- Etudes et recherches (baisse) : transfert de la compétence PLU.
- Divers 6228 et 6038 : le détail est demandé.
- Annonces et insertions (hausse) : nouvelles imputations.
- Fêtes et cérémonies : fluctuation dans les manifestations en fonction des années (expo Blondel, biennale Passages...) et transfert des frais de sécurité sur le compte Gardiennage.
- Transports collectifs (hausse) : prise en compte de l'aide aux devoirs.
- Frais de déplacement, de réception, cotisations, taxes foncières : prévisions ajustées au réalisé.
- Télécommunications : révision des forfaits.
- Marchés d'entretien : révision du marché pour les écoles, prise en compte de prestations périodiques (fenêtres hautes), Agora.
- Autres services extérieurs : renégociation de la DSP Arènes, prise en compte de la manifestation "800 ans Cathédrale".

- Masse salariale : fournir évolution des effectifs par catégorie, et précisions sur l'ajustement des indemnités.
- 70338 94 (FPS) : prévision difficile car peu de recul – fournir si possible le réalisé 2018.
- Autres EPlocaux : la diminution en fonctionnement est compensée par une hausse en investissement.
- 6574 : impact de la fin de la subvention à M3C, ajustements AMIS/Lacour/Agora, APM (-), Blida, IEE (+), prévision pour les élèves en classes maternelles privées (réforme).
S'agissant de l'Agora, Monsieur LEBEAU souhaite avoir à nouveau communication de l'impact budgétaire global en fonctionnement de l'ouverture de l'Agora ; il est rappelé que ces éléments ont déjà été mis en salle de groupe lors du CM de septembre ; malgré ce, le tableau sera renvoyé à Monsieur LEBEAU.
- 66111 (intérêts d'emprunts) : prévision ajustée au réel (les emprunts 2019 ne devraient être mobilisés qu'en fin d'exercice).
- 6688 : explications sur le taux d'absentéisme, qui augmente de façon générale en France notamment au sein des collectivités territoriales (vieillesse, retard des départs en retraite) ; un travail est en cours pour tenter d'y remédier (hygiène et sécurité, QVT...) ; Monsieur LEBEAU souhaite qu'un point plus complet puisse être fait à ce sujet lors d'une prochaine commission des finances.

En recettes :

- La restauration scolaire (impact nouveaux équipements).
- Taxe additionnelle droits de mutations (hausse) : adaptation à la réalité de la tendance récente et actuelle ; Monsieur LEBEAU indique être très réservé sur l'optimisme de cette prévision.
- Revenus d'immeubles (baisse) : impact du plan de cession, décalage de l'encaissement du loyer FC Metz, pour cause d'émission tardive du titre en raison de la communication elle-même tardive des éléments de calcul (indices techniques) ; à ce sujet Monsieur LEBEAU s'étonne de ce retard, souhaite avoir communication du calendrier des appels de loyer, jusqu'à entrée en vigueur effective du bail emphytéotique.

Avis favorable de la Commission

4^{ème} Point : M3CONGRES - Attribution de la subvention d'équipement et contribution au Gros Entretien Renouvellement 2019.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

15^{ème} Point : Fixation des durées d'amortissement.

Madame MARCHAL présente le rapport.

A l'occasion de ce point, découlant du dispositif d'attribution de compensation, Monsieur LEBEAU souligne l'utilité qu'une réflexion soit menée, sans doute lors du prochain mandat, sur la lisibilité et l'équilibre entre attribution de compensation et fiscalité respective des communes et de l'EPCI.

Avis favorable de la Commission

16^{ème} Point : Tarifs 2019.

Monsieur MARTIN présente le rapport.

Monsieur LEBEAU suggère que, s'agissant des terrasses, on puisse réfléchir à la mise en place d'une grille tarifaire "dynamique" tenant compte du chiffre d'affaire des établissements, sous réserve de vérifier la légalité du dispositif.

Madame GROLET souhaiterait que soit communiqué le montant de la recette liée à l'enlèvement d'affichage sauvage.

Avis favorable de la Commission

17^{ème} Point : Créances irrécouvrables.

Monsieur KARMANN présente le rapport.

Avis favorable de la Commission

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 20h34.